SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April

BEHIND LEAVE NO ONE

The Mali COUNTRY BRIEF

The Country Briefs were prepared by governments ahead of the SWA 2019 Sector Ministers' Meeting. They are a snap-shot of the country's current state in terms of water, sanitation and hygiene, and future targets.

1. CONTEXTE PAYS

- ***Les tendances majeures en termes d'économie et de gouvernance, et les défis principaux tels le changement climatique, la fragilité, le conflit, l'exclusion ou la pauvreté.***

Le Mali a une économie à vocation essentiellement agropastorale, avec une forte croissance du PIB réel estimée à 5,0 % en 2018. Le déficit budgétaire est de 2,5 % du PIB en 2018. La dette publique s'élève à 35,9 % du PIB en 2018. L'inflation a ralenti pour s'établir à un taux estimé à 1,8 % en 2018.

Le Pays jouit d'une gouvernance démocratique qui s'est dotée de nouvelles autorités légitimes à l'issue d'élections présidentielles tenues en août 2018. Le taux de la pauvreté est estimé à 44,9 % en 2017 contre 46,8 % en 2016. L'Indice de Développement Humain Durable est de 0,44 en 2017 contre 0,42 en 2016).

Des facteurs de risques peuvent être dus aux faiblesses liées à la gouvernance les conditions de sécurité, la variabilité climatique et aux chocs exogènes tels que, la volatilité des cours de l'or et du coton et les fluctuations du taux de change euro/ dollar.

2. ODD ET SECTEUR EAH

- ***L'état du secteur en termes de références sur les ODD, et les progrès réalisés***

Depuis l'annonce des ODD, le Pays a engagé un processus de révision des outils d'orientations stratégiques du secteur : CREDD 2016-2018, Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable qui est un document de référence qui regroupe toutes les politiques et stratégies de développement du pays le code de l'eau, les politiques nationales de l'eau et de l'assainissement et les programmes directeurs de développement du secteur.

- ***Résultats des analyses ou évaluations sectorielles entreprises pour suivre l'ODD 6***

Existence d'une base de données nationale sur l'ATPC (Malisaniya), réalisation d'un inventaire des points d'eau modernes pour la mise à jour de la Base SIGMA, production de deux rapports nationaux sur l'état de

référence des indicateurs ODD.651 et ODD.652 en juillet et septembre 2017, évaluation annuelle de la part du budget de l'Etat alloué au secteur, Aide-mémoire conjoint de la revue sectorielle annuelle de l'eau et de l'Assainissement.

- ***Vision nationale pour le secteur***

Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé des populations rurales et urbaines à travers un accès universel au service public de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, conformément au CREDD et aux ODD.

- ***Cibles pour les ODD (6,1 et 6,2)***

Indicateur ODD 6.1 : selon MICS-2015

Service d'eau potable de base (eau potable accessible à moins de 30mn) :

✓ Passer du taux d'accès de 61% en 2015, à 100% en 2030, au plan national ;

Service d'eau potable sécurisé (eau de robinet du ménage) :

✓ Passer du taux d'accès de 8% en 2015, à 50% en 2030, au plan national ;

Indicateur ODD 6.2 :

Utilisation de toilettes améliorées non partagées selon MICS-2015 :

✓ Passer du taux d'accès de 33,3% en 2015, à 100% en 2030, au plan national

Lavage des mains (MICS, 2017 pour 2015) :

✓ Passer du taux d'accès de 28,7% en 2015, à 100% en 2030, au plan national

- ***Défis et écarts majeurs qui influeront sur l'atteinte de la vision et des cibles nationales***

La mobilisation de financements à hauteur des besoins ; les capacités d'absorption des allocations budgétaires extérieures, le relèvement des capacités opérationnelles des services techniques à hauteur des sollicitations d'appui des acteurs ; le relèvement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, la visibilité des investissements des autres acteurs notamment des ONG, société civile et le secteur privé.

- ***Processus et actions principaux engagés pour renforcer le secteur et accélérer les progrès***

Mise en œuvre, en septembre 2016, d'une étude d'opérationnalisation des priorités ODD et tenue d'ateliers régionaux de concertation en 2017

- Relecture en cours des politiques de l'eau et d'assainissement pour s'aligner avec les ODD.
- Intégration de l'ODD 6 dans les plans communaux de développement (PDESC)
- Décision portant octroi de 30% des ressources propres de l'Etat aux collectivités territoriales
- Programme présidentiel d'urgences sociales en faveur de l'eau, hygiène assainissement
- Audits sur la durabilité des investissements

- Suivi du financement de l'EHA (TrackFin)

3. COMPORTEMENTS COLLABORATIFS, DISPOSITIFS FONDAMENTAUX ET PRINCIPES

- ***L'état de la coopération dans le secteur EAH;***

Réunion annuelle organisée par la DNACPN ouverte aux partenaires au développement ;

Il est tenue chaque année des Revues conjointes annuelles respectivement de l'eau, de l'assainissement, du CREDD et revue conjointe eau-assainissement.

- ***L'ampleur à laquelle les Dispositifs Fondamentaux sont en place et sont adaptés aux ODD et à l'élimination des inégalités***

Les programmes sectorielles EHA font l'objet de revue annuelle, dont les principaux constats et recommandations, sont consignés dans un document aide-mémoire conjoint, assorti d'une feuille de route pour la mise œuvre des engagements respectifs des parties prenantes.

Il est également tenu chaque mois une réunion du groupe des PTF du secteur EHA, avec UNICEF comme actuel Chef de file.

- ***Comment les Principes Fondateurs sont respectés, prenant en compte l'engagement de réduire progressivement les inégalités***

Le Gouvernement du Mali s'est engagé à relire la politique nationale de l'eau de2006, la politique nationale d'assainissement de 2009 avec des programmes et plan d'actions associés dans le but de réduire les inégalités et réaliser l'ODD 6. La Politique santé et environnement de 2004 prend en compte les aspects liés à l'hygiène. Aussi, il a été élaboré ces deux dernières années un Plan stratégique WASH dans les centres de santé et un Plan stratégique WASH dans les écoles y compris hygiène menstruelle.

4. Dispositifs institutionnels

Le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement est géré respectivement par le MEE, MSHP, MEADD.

Financement du secteur :

Le taux de financement de l'EHA représente 2.62% en 2018 soit une hausse par rapport à 2017 où ce taux était de 1.23% du Budget national. Ce taux constitue 10 à 15% de l'ensemble des financements du secteur par l'ensemble des acteurs. Dans le cadre de l'initiative SWA, le Mali a estimé le coût de l'ODD 6 en 2017 qui s'élève à un montant de $ 162 millions de dollars, soit 101 milliards F CFA par an pour les services de base et $ 668 millions de dollars, soit 416 milliards CFA pour les services gérés en toute sécurité.

Planification, suivi et revue:

Les CPS/SEEUDE et CPS Santé sont chargées de la coordination du secteur eau, hygiène et assainissement. Les CPS appuient les structures relevant de leur secteur dans leurs planifications, le suivi des projets et programmes et organisent les revues annuelles.

Malgré la disponibilité d'une base de données SIGMA pour l'eau, MaliSanya ne prenant en compte que l'assainissement rural et axé principalement sur l'ATPC, TrackFin pour le suivi financier, le SLIS pour la santé et l'hygiène. Un besoin d'amélioration et d'harmonisation du système d'information du secteur s'impose pour faire face aux défis de l'atteinte des ODD, tout comme la mise en cohérence des multiples stratégies et politiques.

Développement des capacités :

il y a des financements d'un réseau national des agents de l'environnement. La DNH et la DNACPN disposent de plans de formation et sont en quête de financement.

5. L'ELIMINATION DES INEGALITES

- ***Etendue et nature des inégalités dans l'EAH***
  - Collection de données sur les inégalités, les raisons pour celles-ci, et l'identification des groupes les plus marginalisés, vulnérables et pauvres
    Les données sur les inégalités sont fournies par des enquêtes nationales telles que l'EDS, MICS, EMOP et des évaluations projets, pour servir à des analyses de compréhension de vulnérabilités, d'orientation des politiques et de base de planification du développement. Les données concernent des formes d'inégalités liées aux disparités d'accès aux services EHA, en termes géographiques, de revenu des ménages, de participation aux instances de gestion des services EHA.
    Ecarts dans la compréhension des inégalités dans le secteur
    Les perceptions des inégalités dans le secteur, varient des différences dans l'accès aux services EHA en termes d'absence, d'insuffisance, d'éloignement ou de tarif des services, aux différences de participation liées aux catégories sociales.
  - Analyse comparative des progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD-6 pour la population générale et pour les groupes les plus marginalisés, pauvres et vulnérables

Selon les résultats de l'EMOP sur la période 2015-2017,

- l'utilisation de sources d'eau améliorées par les ménages a régressé de 1% (84,6% en 2015, contre 83,6% en 2017) au plan national, et de 1,2% (73,3% en 2015, contre 72,1% en 2017) pour le quintile de bien-être économique le moins nanti ;

- l'utilisation de toilettes améliorées par les ménages a régressé de 0,5% (88,3% en 2015, contre 87,8% en 2017) au plan national, contre une augmentation de 2,6% (75,3% en 2015, contre 77,9% en 2017) pour le quintile de bien-être économique le moins nanti.

Le volume d'indexation de la tranche sociale tarifaire de l'eau potable (0-20 m3/mois à 113 FCFA le m3 hors TVA), a subi une diminution 50% (0-10 m3/mois à 113 FCFA le m3 hors), pour compter du 1er février 2013, à l'effet de la Directive N°13-002/C-CREE du 1er février 2013. Ce qui correspond à une augmentation des couts mensuels pour les ménages.

- Point auquel les plans et politiques nationaux de planification, de suivi, de redevabilité et de revue, répondent aux inégalités
- Priorisation des localités dépourvues ou déficitaires en eau potable, ainsi que les chefs-lieux et localités frontalières dans les politiques et stratégies eau.
- prise en compte de l'équité tarifaire entre milieu urbain et rural à travers la stratégie de gestion multi-villages du service d'eau potable rural et à travers l'extension du périmètre de concession de fourniture du service d'eau potable urbain à 72 localités rurales.
- Existence d'une stratégie post-FDAL ATPC,
- Existence de plans stratégiques EHA à l'école et en milieu de soins y compris l'hygiène menstruelle .
- Progrès réalisés sur l'élimination progressives des inégalités

Selon les résultats de l'EMOP, de 2015 à 2017,

- l'écart entre les ménages en général et les ménages du quintile de bien-être économique le moins nanti, en utilisation de sources d'eau améliorées, a évolué de 11,3% en 2015 (84,6%, contre 73,3%), à 11,5% en 2017 (83,6%, contre 72,1%), soit un élargissement de 1,8% ;
- l'écart entre les ménages en général et les ménages du quintile de bien-être économique le moins nanti, en utilisation de toilettes améliorées, a évolué de 8,8% en 2015 (84,1%, contre 75,3%), à 3,8% en 2017 (81,7%, contre 77,9%), soit une réduction de 56,8%.

Le nombre total de villages déclenchés depuis le début de l'approche ATPC (2009) à fin 2017 s'élève à 3 973 dont 3 028 ont été certifiés, soit un taux de certification de 76,21%.

En 2016-2017, la population totale des villages déclenchés est de 1 861 448, celle des villages certifiés est de 1 487 079 soit un pourcentage FDAL de 80%.

- ⍰⍰Cibles principales du pays en termes des inégalités dans l'EHA

Les cibles principales concernent les localités dépourvus et déficitaires en services EHA, les localités cibles ATPC, les ménages pauvres en termes d'équité tarifaire, les personnes vivant avec un handicap, les femmes et les jeunes en termes de participation à la gestion des services et les enfants, en termes de privation de services.

- Politiques et règlementations se concentrant spécifiquement sur les inégalités.

Le décret N°00-020/PRM du 15 mars 2000, portant organisation du service public de l'eau potable , préconise une tranche sociale obligatoire dans les structures tarifaires du service de l'eau potable. Cette stratégie n'est observée qu'en milieu urbain, à travers les directives tarifaires de la CREE.

Aussi, la Politique Nationale de l'Eau et la stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable repose entre autres sur le principe d'équité et le principe du développement harmonieux des régions.

6. Le Financement de l'EAH

- Estimation du financement nécessaire pour éliminer les inégalités
  Le coût estimé pour la satisfaction des besoins des populations non desservies en eau, hygiène et assainissement, entre 2015 et 2030 à travers un service universel géré en toute sécurité est de 668 millions USD par an à l'horizon 2030 (Rapport pays SWA, 2017)
- Amplitude de l'écart financier pour l'ODD 6
  Selon l'outil de costing ODD-SWA, le déficit financier par rapport aux coûts annuels, est de l'ordre de 415 millions UDS par an (Aperçu pays SWA, 2017).
- Approches adoptées pour palier l'écart (mécanismes de financement nouveaux et novateurs et utilisation efficace des ressources existantes)
  Mobilisation de financements intérieurs à travers les investissements privés.
- Approche programmatique triennale glissante (DPPD- PAP)
- Dotations budgétaires par sous-secteur eau, hygiène et assainissement
- Progrès réalisés (la réussite des approches citées ci-dessus)

Une loi (loi N°2016-016 du 30 décembre 2016) encadre l'investissement privé à travers le cadre des PPP.

Les outils d'approche de budget-programme ainsi que les structures de programmes budgétaires sous-sectoriels eau et assainissement sont déjà en place, avec des responsables formellement désignés.

- Mécanismes de financement spécifiques qui répondent aux inégalités

Le fond de développement de l'eau, Programmes d'Urgences Sociales d'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement 2017-2020, La stratégie nationale de développement 2019-2023 en cours de validation

7. LES PRIORITES ET ENGAGEMENTS DU PAYS

- Points principaux des objectifs pour les cibles ODD du secteur EAH

Cibles de 100% des ménages en service d'eau potable de base et 50% des ménages en service d'eau potable sécurisé (100% en milieu urbain, contre 36% en milieu rural) à l'horizon 2030.

Cibles de 100% des ménages en latrines améliorées non partagées et 100% des ménages en dispositifs de lavage des mains avec du savon à l'horizon 2030.

- 3 à 5 priorités pour les prochaines 3 à 5 années – identifiées par un processus mené par le gouvernement et tirées du plan national
  - ✓ Adopter par décret les nouveaux documents de politiques nationales de l'eau, de l'assainissement avec leurs programmes de mise en œuvre d'ici fin 2020
  - ✓ D'ici 2022, élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable en prenant en compte les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables ;
  - ✓ D'ici 2022, élaboration de nouvelles stratégies nationales d'assainissement ;
  - ✓ Tenir un dialogue sur le financement du secteur lors du Cadre de concertation de 2020, pour aboutir à une approche concertée de mobilisation de ressources financières ;

Ces engagements seront mis en œuvre dans le cadre du Programme d'Actions Gouvernemental (PAG)

- ***Engagements déclarés par les partenaires au développement (agences de coopération bilatérale, société civile, secteur privé, instituts d'apprentissage et de recherche)***

NB :

- **Agences de coopération bilatérale :**
  Alignement de l'intervention des agences sur les priorités du gouvernement sur la base d'une feuille de route issue du Cadre de concertation des acteurs du secteur à partir de l'édition de 2019.
- **Société civile :**
  - Plaidoyer à l'endroit du gouvernement pour créer un sous axe consacré à l'EHA dans le CREDD 2019-2023,
  - Conduite d'un plaidoyer pour que l'accès à l'eau, hygiène et assainissement soit un droit constitutionnel dans le cadre de la révision constitutionnelle en cours,
  - Interpellation annuelle du gouvernement sur l'état de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'ODD 6.
- **Secteur privé :**
  - Réduction des disparités d'accès à l'eau potable à travers des investissements dans le milieu rural.
  - Renforcement du PPP pour la gestion de la délégation de service public
- **Instituts d'apprentissage et de recherche :**
  - Conduite de recherches, revue, publications sur la disponibilité quantitative et qualitative des ressources en eau en rapport avec les changements climatiques et la demande sociale.

- ***Feuille de route définis pour respecter les engagements et arriver aux cibles prioritaires***

La feuille de route sera définie à l'issu du cadre de concertation des acteurs du secteur

8. LES MECANISMES DE SUIVI ET DE REVUE DES PRIORITES ET DES ENGAGEMENTS

- ***Processus nationaux et sectoriels qui permettront de suivre les progrès***

Revue annuelle du CREDD, revue annuelle sectorielle eau et assainissement, Aide-mémoire Conjoint de revue sectorielle eau et assainissement.

- ***Barrières potentielles dans le respect des engagements et comment y faire face***

Ces barrières peuvent être de l'instabilité politique et institutionnelle, la dégradation de la situation sécuritaire et des agrégats économiques.

Les mesures d'atténuation de ces risques concernent le renforcement de la bonne gouvernance, le maintien de conditions sécuritaires favorables au redéploiement de l'administration et l'appui à la relance économique.

9. LES PROCESSUS ET LES MATERIELS UTILISES POUR PREPARER CETTE FICHE

- Sources principales – eg. GLAAS, rapports JMP, profil pays en termes de comportements collaboratifs, revues sectorielles conjointes :
  Rapport GLAAS, Rapport JMP, Rapport Cadre de Concertation du secteur, rapport EMOP, Rapport MICS.
- Réunions et groupes interministériels, utilisés dans l'élaboration de cette Fiche
  Comité de Suivi des engagements SWA ouverts à toutes les catégories d'acteurs du secteur, atelier national de lancement sous la présidence des ministres du secteur, atelier de rédaction de la Fiche Pays par le comité SWA, atelier national de validation de la fiche pays SWA.

10. CONTACTS

- **Contacts principaux pour plus de renseignements**

Djoouro BOCOUM
Directeur National Adjoint- Direction Nationale de de l'Hydraulique - République du Mali.
Tél: + 223 76 02 31 56; +223 66 95 51 54
Émail: bdjoouro@yahoo.fr
Aissata CISSE
Directrice Nationale Adjointe- Direction nationale de l'assainissement, du contrôle des pollutions et nuisances (DNACPN) - République du Mali.
Tél. +223 69 60 66 53 , +22376 31 56 14
Email : cisseaissataf@yahoo.fr
Fousseny TRAORE
Gestionnaire des Politiques et Plaidoyer-WaterAid Mali
Tél.+223 74 14 60 91
Email :foussenytraore@wateraid.org